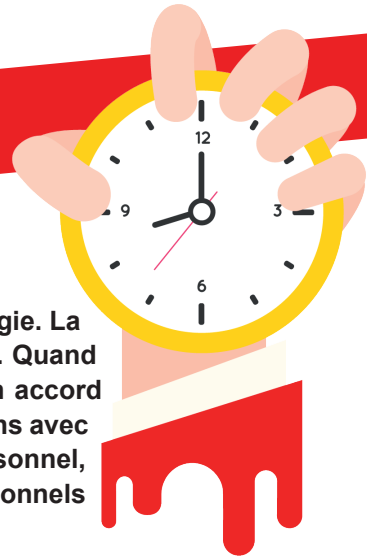


L'HEURE DU BILAN !



La CGT ne fait jamais de chèque en blanc à la direction, ni ne l'accompagne dans sa stratégie. La CGT s'attache à arracher des avancées pour les personnels dans toutes les négociations. Quand elle estime, avec l'ensemble de ses syndiqués et après consultation du personnel, qu'un accord améliore le quotidien des postiers, **ELLE LE SIGNE**. Au contraire, si à la suite de discussions avec ses syndiqués et le personnel, elle estime qu'un accord aura des effets néfastes pour le personnel, alors elle ne le signe pas. C'est une démarche exigeante, qui se fait en accord avec les personnels et non par délégation ou dans leur dos.

Ainsi, sur la dernière mandature, **la CGT a signé 3 accords extrêmement importants** : celui sur **le logement**, celui sur **l'égalité professionnelle** et celui sur **le handicap et les aidants** **ces accords contiennent de réelles avancées.**

En revanche, les accords dits organisationnels, que ce soit au Courrier, au Colis ou au Réseau, ont tous conduit à de nombreux reculs : polyvalence sans contreparties financières, sécabilité au courrier, mise en place des équipes autonomes, matériel défectueux, primes aléatoires, promotions à la tête du client, augmentation des cadences, objectifs inatteignables, perte de sens au travail, casse des missions de service public, non reconnaissance de l'engagement des postiers, politique salariale au rabais. Et n'oublions pas, l'attaque contre la Mutuelle qui aura vu des tarifs augmenter et des garanties revues à la baisse pour les salariés de droit privés.

La CGT se félicite non seulement de ne pas avoir signé ces accords désastreux mais surtout, elle se félicite de les avoir combattu pied à pied dans les services avec des centaines de luttes gagnantes qui ont permis de faire reculer La Poste et de gagner sur les revendications localement.

BILAN D'ACTIVITÉ

10 ACCORDS PASSÉS AU CRIBLE !

1) ACCORD SUR LA POLITIQUE SOCIALE DU LOGEMENT (30 juillet 2024)

**SIGNÉ PAR
LA CGT !**

AVANCÉES POUR LE PERSONNEL :

Une enveloppe budgétaire pour la réservation de logements sociaux. Une aide aux postiers débutants pour payer son loyer dans l'attente (ou non) d'un logement social. Des aides financières à destination des agents rencontrant des difficultés pour l'accès ou le maintien dans leur logement. Des aides également pour la recherche de logements du parc privé, pour l'accession à la propriété et pour la rénovation énergétique des logements. Des aides financières sont également mises en place pour répondre à des solutions d'urgence, pour soutenir les familles monoparentales...

2) ACCORD HANDICAP (16 janvier 2023) ET AIDANTS (11 juillet 2024)

**SIGNÉ PAR
LA CGT !**

AVANCÉES POUR LE PERSONNEL :

Des facilités d'organisation du travail permettant d'apporter plus de souplesse aux aidants, afin qu'ils puissent préserver une activité

professionnelle tout en tenant compte des contraintes liées à leur rôle d'aidant. Don de jours de repos pour les parents d'un enfant atteint d'une maladie grave, d'un handicap grave ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants. Maintien dans l'emploi et accompagnement renforcé des personnes en situation de handicap.

3) ACCORD SOCIAL RELATIF A L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (21 JUILLET 2022)

**SIGNÉ PAR
LA CGT !**

AVANCÉES POUR LE PERSONNEL :

Politique d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, maintien des augmentations individuelles en cas de congé de parentalité, accès facilité au temps partiel, aides à la parentalité, prise en compte des parents d'enfants handicapés mineurs ou majeurs, aides et aménagements pour les familles monoparentales, aide en cas de violences conjugales, prévention et accompagnement.

Prends ton destin en main,
SYNDIQUE TOI !



4) MUTUELLE (31 octobre 2023)

**NON SIGNÉ
PAR LA CGT !**

RECULS POUR LE PERSONNEL :

Hausse des tarifs et baisse des garanties, notamment sur l'optique et le dentaire. Obligation de prendre l'option 3 pour des niveaux de remboursement acceptables. **Les plus bas salaires seront les plus touchés.**

SIGNÉ PAR :  **CFDT-FO-UNSA-CGC**

5) INTÉRESSEMENT

**NON SIGNÉ
PAR LA CGT !**

RECULS POUR LE PERSONNEL :

Versement aléatoire (0 euros en 2021), impact de la maladie et des absences diverses sur le montant de l'intéressement, ne peut remplacer le salaire.

SIGNÉ PAR :  **CFDT-FO-UNSA-CGC-CFTC**

6) SALAIRES / NAO

**NON SIGNÉ
PAR LA CGT !**

RECULS POUR LE PERSONNEL :

Augmentations salariales largement insuffisantes loin de compenser l'inflation = perte de pouvoir d'achat pour les postiers.

SIGNÉ PAR :  **CFDT-FO-CGC-CFTC**

7) ACCORD POUR LES AGENTS ET ENCADRANTS DE LA DISTRIBUTION ET DU TRAITEMENT (17 DECEMBRE 2021)

**NON SIGNÉ
PAR LA CGT !**

RECULS POUR LE PERSONNEL :

Reculs pour le personnel : mise en place des équipes autonomes, polyvalence, sécabilité, aggravation des conditions de travail et de l'ambiance au travail, concurrence entre les agents

SIGNÉ PAR :  **CFDT-FO-CGC-UNSA-CFTC**

8) BSCC : ACCORD D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIVITES DE TRAITEMENT AU COURRIER (24 FEVRIER 2023)

**NON SIGNÉ
PAR LA CGT !**

RECULS POUR LE PERSONNEL :

Accroissement de la mobilité imposée, élargissement des périmètres géographiques, accompagnements financiers largement insuffisants en cas de fermeture de site (PIC, PPDC, bureaux de poste), de délocalisation et/ou reclassement. A noter : grâce à de nombreuses luttes locales à l'initiative des collègues accompagnés par la CGT, ces montants ont pu fort heureusement être revus à la hausse.

SIGNÉ PAR :  **CFDT-FO-UNSA-CGC-CFTC**

9) ACCORD RELATIF A LA PRIME "CHALLENGE" (COLIS) (17 OCTOBRE 2023):

**NON SIGNÉ
PAR LA CGT !**

RECULS POUR LE PERSONNEL :

Prime aléatoire, injuste et insuffisante au regard des efforts fournis en Peak Period.

SIGNÉ PAR :  **CFDT-FO-UNSA-CGC-CFTC**

10) BGNP/RESEAU : Des engagements réciproques au service du client dans les bureaux de poste (17 mai 2022)

**NON SIGNÉ
PAR LA CGT !**

RECULS POUR LE PERSONNEL :

Élargissement des périmètres géographiques, augmentation de la mobilité imposée, plan de formation des agents pas à la hauteur, matériel informatique défectueux et inadapté, objectifs inatteignables, absence de reconnaissance, manque de moyens humains.

SIGNÉ PAR :  **CFDT-FO-CGC-CFTC**

NI POSTURE, NI ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE,

DU 9 AU 14 OCTOBRE 2024

VOTER CGT

LE CHOIX DE LA LUCIDITE ET DE LA CREDIBILITE

Rassemblez, luttz, négociez